

Cahier de Recommandations Architecturales

Plan Local d'Urbanisme de Bois-Colombes



Préambule

La ville de Bois-Colombes possède un patrimoine bâti de qualité et d'une grande diversité, sur l'ensemble de son territoire. Bâtiments industriels, équipements publics et surtout pavillons de différentes époques, ce patrimoine compose un tissu urbain néanmoins cohérent et aux ambiances variées.

Dans un tel contexte, l'acte de bâtir porte sa part de responsabilité. Que ce soit pour l'entretien du bâti ancien ou pour la construction neuve, tout propriétaire doit avoir à l'esprit qu'il s'insère aussi plus largement dans un cadre urbain, et qu'une ville est aussi un paysage.

Ce cahier de recommandations vise à aider les propriétaires qui s'investissent dans un programme de travaux de rénovation ou de construction, sur les choix architecturaux auxquels ils seront confrontés : couleurs, matériaux, gabarit, implantation sur la parcelle, orientation... Bien que n'ayant pas de caractère obligatoire, les recommandations qui suivent indiquent les grands principes et les détails de construction qu'il est important de respecter. Néanmoins, elles ne remplacent pas l'intervention et l'avis des professionnels du bâtiment.

Ce document s'adresse enfin à toute personne, habitant, commerçant, ou professionnel du bâtiment. Les conseils qu'il prodigue doivent convaincre qu'il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste pour contribuer à la qualité architecturale d'une ville. Son objectif est d'inciter les habitants à lever les yeux pour avoir la satisfaction d'admirer une ville au patrimoine riche, en ayant l'assurance et la fierté d'y participer.

Secteur nord :

Le quartier urbanisé le plus tardivement : principalement pavillonnaire, il accueille aussi des logements collectifs.



Secteur centre :

Le bourg originel, autour de la rue des Bourguignons, lieu de villégiature de la bourgeoisie parisienne au début du XIX^{ème} siècle. Il est complété au fur et à mesure par des pavillons, des immeubles de rapport et des logements sociaux.

Secteur sud :

Le secteur anciennement industriel, avec des activités datant d'avant la première guerre mondiale, en cours de reconversion tertiaire. Il présente également de nombreux pavillons.

Site des Bruyères
Soufflerie Hispano-Suiza



Sommaire



Préambule.....	1
Sommaire.....	2
Rénover et transformer l'existant.....	3
Les façades	
Le fond.....	4
Les éléments de décor.....	5
Les menuiseries et ferronneries.....	6
La couverture.....	7
Les clôtures.....	8
Agrandir.....	9
Construire du neuf.....	10
Les commerces et activités.....	11
Lexique.....	13

Rénover et transformer l'existant

Les façades

La décision de procéder à la rénovation d'une construction (individuelle ou collective, simple ravalement ou extension), doit être l'occasion de réfléchir aux meilleurs moyens de mettre en valeur un édifice et de l'enrichir. Il s'agit également d'éviter les erreurs qui dénaturent un bâtiment, voire de retrouver l'harmonie d'une construction transformée.

Les conseils qui suivent peuvent être appliqués dans toutes sortes de travaux, des plus lourds (maçonnerie, charpente, ...) aux moins importants (percement d'ouvertures, extensions ...) en passant par les modifications les plus fréquentes : ravalement* de la façade et rénovation de la couverture*.

Conseil :

Inspirez-vous de bâtiments du même type ou de bâtiments voisins, documentez-vous sur l'histoire du quartier et les techniques locales. Les anciennes cartes postales disponibles en mairie fournissent un fonds documentaire à exploiter pour un programme de travaux ludique et culturel.

Le **ravalement***, qui intervient tous les dix ans environ, doit être l'occasion de faire ressortir des éléments de décor parfois recouverts par les ravalements* précédents et de mettre en évidence les caractéristiques architecturales et historiques d'un bâtiment.

Lorsque des éléments sont très endommagés, ils doivent être remplacés. Cependant, l'introduction de nouveaux matériaux n'est généralement pas recommandée, car leurs caractéristiques doivent être compatibles avec celles des matériaux d'origine.

Principes de composition des immeubles collectifs

Corniche

Forte moulure en saillie qui couronne et protège une façade.

Chaînage

Elément d'ossature des parois porteuses d'un bâtiment.

Encadrement

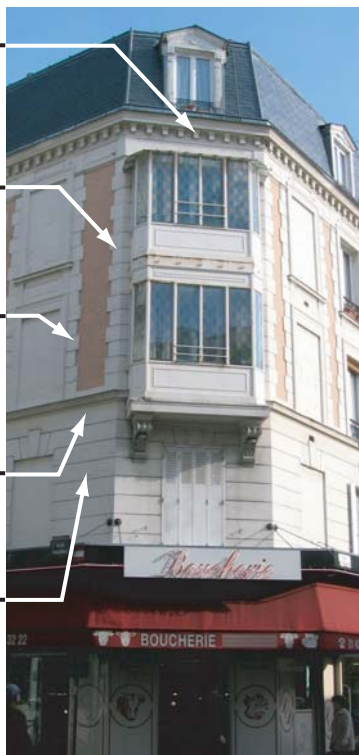
Bordure saillante, unie, moulurée, peinte ou sculptée autour d'une baie ou d'une porte.

Bandeau

Bande horizontale saillante, unie ou moulurée.

Soubassement

Partie inférieure d'un mur, souvent en saillie de quelques centimètres sur la façade ou en retrait, par arrêt d'un enduit.



Couronnement

(Toiture, combles, attique...)

Corps d'immeuble

Soubassement

Rez-de-chaussée ou premier étage

Une obligation légale :



En application du Code de la Construction et de l'Habitation, de l'arrêté municipal du 27 novembre 1962 et selon l'arrêté municipal du 12 juin 1997, une remise en état de propreté des immeubles doit être effectuée au moins une fois tous les 10 ans.

Sont concernés : les façades sur rue, sur cour, courettes et jardins, les murs aveugles et pignon, les souches de conduits de fumées, les clôtures et, plus généralement, l'ensemble des parties communes intérieures et extérieures.



Tous travaux entraînant des modifications de l'aspect extérieur doivent faire l'objet d'un dossier de Déclaration de Travaux auprès du Service de l'Urbanisme. Les ravalements*, même à l'identique, entrent dans ce cadre.



Le montage d'un échafaudage sur la voie publique doit faire l'objet d'une autorisation par arrêté municipal à solliciter auprès du service Voirie.

a. Le fond :

Un certain nombre de matériaux traditionnellement utilisés dans le secteur doivent être privilégiés :



La brique

Très présente à Bois-Colombes, surtout pour les façades des constructions XIX^{ème}/première moitié du XX^{ème} siècle, mais aussi pour les clôtures. Brique orangée, silico-calcaire de teinte claire, apparente, enduite, elle joue un grand rôle décoratif.



La pierre meulière

Pierre dure, légère et imperméable, elle a été très utilisée en région parisienne au début du XX^{ème} siècle.



La pierre de taille

Son emploi le plus remarquable concerne les immeubles de rapport du début du XX^{ème} siècle, mais elle fait aussi l'objet d'un usage plus modeste, lorsqu'elle est associée à d'autres matériaux.



Le béton "architectonique"

Il est surtout lié à l'architecture contemporaine.

Les façades **en briques** seront nettoyées et, au besoin, débarrassées des peintures anciennes afin d'en retrouver la couleur d'origine. Si l'état trop dégradé du matériau nécessite un reconditionnement, celui-ci conservera la distinction entre la brique et les joints. Le recouvrement par un enduit sera à éviter au maximum.

Les façades **en pierre de taille** ou **en meulière** seront simplement nettoyées de façon appropriée et, au besoin, traitées, mais en aucun cas recouvertes d'enduit ou peintes.

En cas d'**enduit**, on choisira une teinte douce ou plusieurs nuances de type ton pierre et un aspect fin.

L'emploi du **bois en bardage*** s'intègre difficilement dans les projets d'extension, il sera réservé, avec parcimonie, aux constructions neuves singulières (équipements) ou aux éléments d'immeubles collectifs (attiques*...).

Le **rejointement*** devra se faire avec un mortier et des joints dont la composition, la taille et la couleur seront semblables à ceux d'origine.

Les **soubassements** des façades directement soumis à la rue devront faire l'objet d'un traitement approprié aux salissures occasionnées par le passage.

Conseil :

un entretien régulier vaut mieux que des travaux occasionnels et coûteux

En outre, une attention particulière doit être portée sur les **couleurs** des peintures et des enduits, qui ont un impact visuel très fort. En règle générale, il faut s'accorder à l'environnement proche ou préférer des teintes discrètes.



A éviter :

Les couleurs qui forment un contraste trop marqué avec les constructions avoisinantes.



Recommandé :

Les variations de couleur sont en harmonie et la rupture est recherchée pour distinguer les types d'architecture similaires.

La combinaison de plusieurs teintes (deux sont préconisées) permet d'égayer la façade et de souligner les détails des modénatures et la texture des matériaux. Elle se décline sous plusieurs formes :

Contraste



Dégradé



Ton sur ton



b. Les éléments de décor :

Corniches, encadrements de fenêtres et de portes, chaînes d'angle, soubassements, etc, animent les façades, mais ils ont également une fonction de protection, en évitant le ruissellement de l'eau de pluie sur la façade, préservant celle-ci de salissures rapides.

Bois-Colombes possède un grand nombre de bâtisses ornées, particulièrement les pavillons, qui participent au premier plan à la richesse architecturale de la commune.



Linteaux en céramique peinte, plâtre mouluré et briques en relief



Corniches en brique ou en plâtre



Moulures* et sculptures



Médailon



Bas-relief

Il est essentiel de préserver ces modénatures et, le cas échéant, de les restaurer ou de les recréer. Ce faisant, il faut respecter les matériaux d'origine : le ciment, par exemple, donne un aspect froid et rigide aux anciennes moulures* de plâtre.



Bandeau et encadrement de plâtre, aux formes légèrement irrégulières



Bandeau et encadrements en ciment, crépi ajouté : à éviter



Des exemples de modénatures* discrètes à préserver.

Les éléments de décor profitent également des variations de couleur et de matériaux. Ils doivent être mis en évidence, souvent dans un ton plus clair que le fond de la façade, sauf lorsqu'ils sont constitués de briques dont on retrouvera alors la teinte d'origine.



Bandeau en brique sur façade en pierre



Bandeau en céramique sur façade en brique



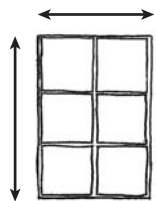
Bandeau en plâtre sur façade en brique



c. Les menuiseries et ferronneries :

Les anciennes menuiseries* (portes, fenêtres...) ont souvent été remplacées par des matériaux plus récents comme le PVC ou l'aluminium, qui n'offrent pas le même aspect ni les mêmes propriétés. Il est préférable de **préserver le bois des ouvertures**, d'autant que celui-ci peut être facilement restauré.

Il faut **conserver les fenêtres à six carreaux et les persiennes**, qui ont trop souvent disparu au profit des volets métalliques. La pose de double-vitrage doit s'accorder avec l'époque de construction du bâtiment.



Les percements doivent être **plus hauts que larges**.

Eviter les volets de couleur ou de style différents sur une même façade.



A éviter

Les persiennes seront traitées dans des **tons clairs et neutres**, en évitant les couleurs trop chaudes ou régionales (bleu atlantique, mauve,...). Un contraste pourra être recherché avec les ferronneries sombres, dans le cas d'un fond de façade soutenu (en brique, par exemple).



Persiennes à lames horizontales :
aux étages des bâtiments

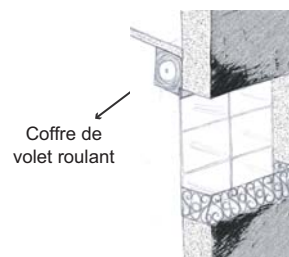


Persiennes en bois plein :
au rez-de-chaussée des bâtiments

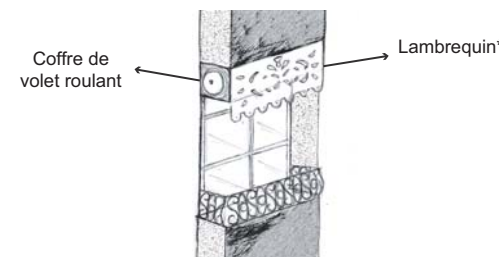


Attention également à l'entretien des **oriels***

Une attention particulière doit être portée aux **coffres de volets roulants**, qui défigurent trop souvent les façades. Ils seront dissimulés dans l'ébrasement, ou à, défaut, camouflés par un lambrequin :



Coffre de volet roulant



Coffre de volet roulant

Lambrequin*

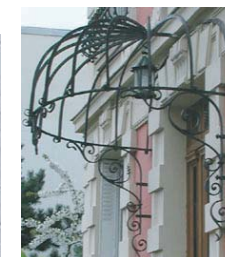
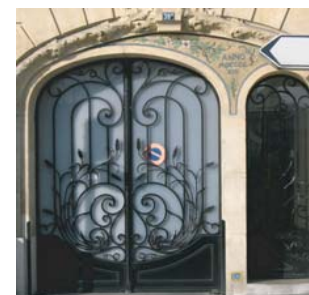
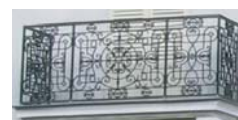
La dissimulation

Le coffre est placé dans l'ébrasement* ou en saillie dans la pièce intérieure.

L'habillage (à défaut)

Pose d'un lambrequin* devant le coffre.

Les ferronneries* doivent être **entretenu** régulièrement (protection anti-rouille et peinture).



La couverture :

Les styles de toitures sont très variés à Bois-Colombes, et leurs matériaux tout autant : ardoise, tuile, zinc... Il faut toujours **conserver le matériau d'origine** et, à défaut, éviter la tuile mécanique pour remplacer de l'ardoise par exemple.



Combles* à la Mansart



Combles* en bâtière



Toit terrasse, rare sur les constructions anciennes



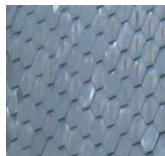
L'**entretien** de la toiture est primordial, car un mauvais état peut entraîner des dégâts très importants et coûteux.



Tuile



Ardoise



Zinc

Lors de toute réfection de la couverture*, les **éléments de toiture** (gouttières, solins*, cheminées, lucarnes*, décors...) seront préservés ou restaurés dans leur disposition d'origine.



Lucarne* à bâtière



Lucarne* à fronton triangulaire

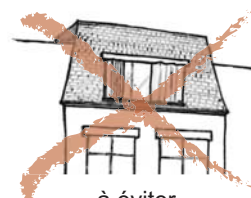


Oeil-de-bœuf : traditionnel et déclinaison contemporaine



Motif de toiture

En cas de création d'ouvertures en toiture, on évitera les fenêtres de toit, surtout en façade principale, au profit de **lucarnes*** ou **oeil de bœuf**. Les lucarnes* seront plus hautes que larges.



à éviter



à éviter



recommandé

Les **tourelles**, particulièrement fragiles, doivent être régulièrement entretenues.



Les clôtures :

Bien qu'elles soient le premier témoin du soin que l'on apporte à sa propriété, les clôtures peuvent être facilement oubliées ou négligées. Repères de la continuité bâtie, alignement rythmé animant les rues des espaces résidentiels, elles jouent également un rôle dans le paysage végétal à Bois-Colombes.

La création astucieuse et l'entretien de cet élément bâti constituent un acte à part entière de valorisation du patrimoine.



Grilles forgées avec piliers en brique et céramique



Clôtures végétalisées



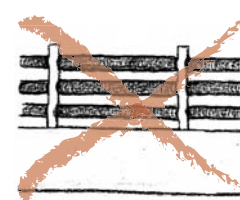
L'article 11 du règlement du PLU définit l'aspect des clôtures. Celles-ci doivent comporter un mur-bahut d'une hauteur comprise entre 0,6 m et 1 m, surmonté d'une grille. La hauteur de l'ensemble ne doit pas dépasser 2m.

Il convient en général de rechercher une harmonie avec les constructions en coeur de parcelle, par les matériaux, les couleurs, les motifs employés.

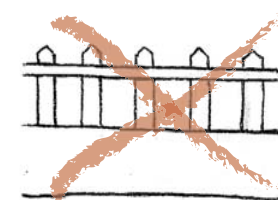
Couleurs et briques déclinées de la façade à la rue pour ce pavillon.



Il est souvent possible de préserver et de restaurer les anciennes clôtures, plutôt que de les remplacer par de nouvelles grilles standardisées. En dernier recours, il faut éviter les grilles à lignes horizontales ou les clôtures en bois.



à éviter



à éviter



recommandé

Le choix des plantations de haies ne doit pas rechercher l'économie à tout prix, au risque d'une banalisation des essences. Il faut viser plutôt la diversification des végétaux, qui prête des ambiances variées et un aspect changeant à la rue au fil des saisons.



Nota :

D'après l'article 671 du code civil, il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance de 2 m pour les arbres de plus de 2 m de hauteur, et de 0,5 m pour les autres.

Agrandir

Les parcelles, à Bois-Colombes, étant souvent étroites et de taille modeste, les opérations d'agrandissement du bâti se font généralement sous forme de surélévation. De nombreux pavillons présentent ainsi un premier étage surmonté de combles*.

Mais qu'il s'agisse de surélévation ou d'extension, l'agrandissement **doit toujours s'harmoniser avec l'aspect général de la construction**. Le contraste architectural peut être choisi, à condition que la rupture soit assumée, et que des éléments de fond ou de décor viennent rappeler le bâti original.

La surélévation ou l'aménagement des combles* :

Le respect de l'architecture existante et sa reproduction à l'identique sont primordiaux en la matière. Toutefois, on préférera les **combles* percés de lucarnes*** à l'ajout d'un étage droit, afin de respecter le gabarit courant à Bois-Colombes (R+1+combles).



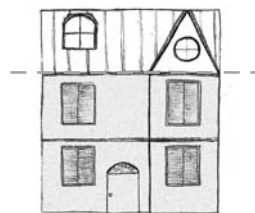
A éviter :

L'ajout d'un étage semblable au précédent peut donner un aspect d'"immeuble collectif" au pavillon.



Recommandé :

Les combles*, percés de lucarnes*, correspondent davantage à la typologie des pavillons bois-colombiens.



Recommandé :

D'autres solutions peuvent aussi être trouvées, (retour de combles en bâtière par exemple, etc).



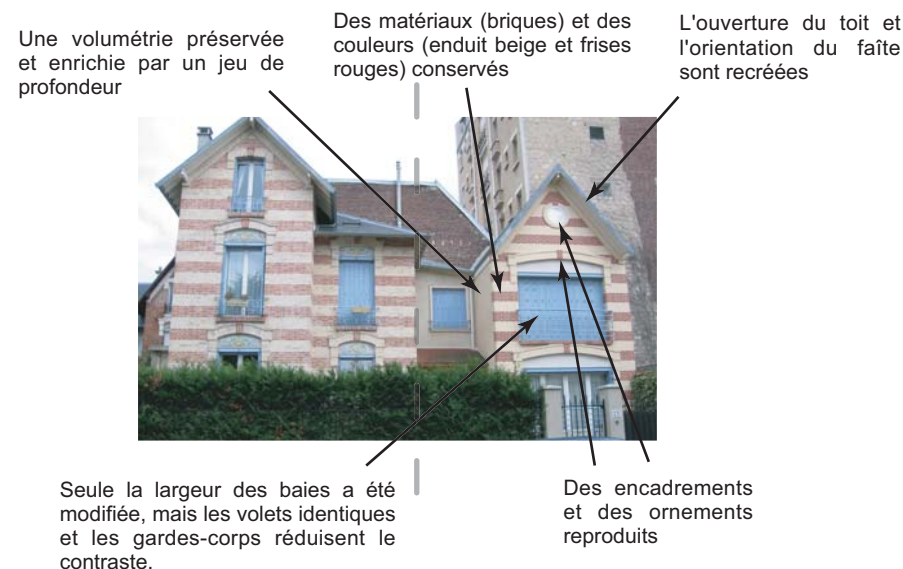
Attention à respecter les axes de percements en cas de création d'une lucarne*, de fenêtres, d'une porte de garage ou d'une baie vitrée.

L'extension :

Elle peut consister en l'ajout d'un volume en rez-de-chaussée (véranda, garage, etc), afin d'obtenir un espace de vie familial plus confortable. C'est en général l'occasion de revoir le rapport intérieur/extérieur avec le jardin.

Un agrandissement plus important sur plusieurs niveaux est une opération plus complexe, pour laquelle il est recommandé de faire appel à un professionnel.

Outre les règles de volumétrie générale définies dans le règlement du PLU, il conviendra de respecter le gabarit d'ensemble, de veiller à la forme et au sens de la toiture, de prolonger les modénatures*, de conserver les proportions et le rythme des ouvertures, d'harmoniser les menuiseries*...



Il est généralement préférable de ménager un **décroché** à l'occasion de l'extension, plutôt que de réaliser celle-ci en continuité de la façade principale, de manière à enrichir la volumétrie.



Construire du neuf

Les constructions individuelles neuves sont des opérations peu courantes à Bois-Colombes, où l'ensemble des terrains est déjà construit. Avant d'envisager une démolition pour reconstruction, on privilégiera toujours la solution de **rénovation-extension**, plus apte à préserver le caractère de la ville.

Néanmoins, dans le cas d'une construction neuve, il ne s'agit pas de reproduire simplement le style ancien, ce qui peut très facilement faire glisser dans le pastiche. Un contraste peut être recherché si certains détails de l'architecture rappellent par ailleurs les formes existantes. En fait, il n'existe pas de règle absolue, si ce n'est de porter une attention particulière à **l'intégration harmonieuse dans l'environnement et le cadre bâti existant** selon les points suivants :

L'alignement :

L'**alignement des constructions**, qu'il soit sur rue ou en retrait sur la parcelle, doit être nécessairement préservé (particulièrement dans les villas).



Des alignements en retrait par rapport à la rue à préserver.

Le gabarit :

Les nouveaux édifices doivent conserver des **dimensions appropriées aux constructions voisines et à la voie** (hauteur, largeur, profondeur, agencement des volumes).



Un contraste violent à éviter entre les pavillons à un ou deux étages et les murs pignons aveugles des immeubles collectifs.

Conseil :

Les haies et jardins jouent un grand rôle paysager à Bois-Colombes. N'hésitez pas à y apporter un grand soin dès la conception de votre projet.

Le style architectural :

Le bâti bois-colombien, qu'il soit individuel ou collectif, date principalement de la fin du XIX^{ème} siècle et de la première moitié du XX^{ème} siècle. Son développement principal date des années 1930, ce qui explique qu'il soit fortement marqué par l'utilisation de la brique, de la meulière ou de la pierre de taille, et qu'il intègre des éléments de décoration de type "art déco". Les nouvelles constructions devront **s'inspirer, voire réinterpréter ces caractéristiques**.



Exemple de construction récente inspirée de l'architecture des pavillons de villégiature construits à Bois-Colombes au début du siècle : utilisation de la brique, travail de la volumétrie dans le respect de celle des constructions voisines et de leur alignement, intégration d'un élément "bow-window", toiture traditionnelle, ...



Une série de pavillons similaires aux couleurs déclinées.

S'il existe une **unité architecturale particulièrement homogène** ou un style commun à un groupe de maisons, une rue ou un îlot, il faudra s'y conformer autant que possible.

En milieu urbain dense comme les centres villes, la discrétion et l'homogénéité sont indispensables, mais lorsque le tissu urbain est plus lâche et de qualité moyenne, il est possible d'être plus audacieux dans le style et les formes.



Les audaces architecturales participent à la variété d'un paysage urbain, mais doivent être maîtrisées (respect des volumétries, du rythme parcellaire, des orientations...).

Les matériaux et les couleurs :

Ils doivent s'inspirer de l'environnement urbain. Certains matériaux traditionnels comme la brique sont faciles à trouver et peu chers. Choisir des matériaux de bonne qualité permet d'éviter des dégradations rapides.

Concernant les couleurs, il faut choisir des teintes neutres (pastels, tons clairs...). Il est possible de jouer sur les variations de couleurs, qui agrémentent le paysage, à condition que l'effet d'ensemble reste harmonieux et discret.

Cf chapitre sur les façades.

Les commerces et activités

L'apparence des devantures participe au premier chef à l'animation et au dynamisme d'un secteur commerçant, tout en contribuant directement à l'attractivité du commerce. Celles-ci doivent donc être soignées et laisser l'architecture s'exprimer au-delà des enseignes qui peuvent dénaturer le caractère d'un bâtiment.



Les enseignes ont envahi la rue des Bourguignons. La saturation d'informations nuit à l'attractivité commerciale.

Sur un même immeuble, les différentes devantures doivent s'intégrer et s'accorder pour qu'une harmonie se dégage dans la composition d'ensemble de la façade.

Les obligations administratives :

- ✎ La création d'une façade commerciale ou sa modification est soumise à déclaration de travaux en mairie. Les commerces relèvent de la réglementation des Etablissements Recevant du Public (en matière de sécurité incendie notamment) et sont par conséquent soumis à la visite de la commission communale de sécurité. Toute modification substantielle de l'aménagement d'un commerce est soumise à dépôt préalable d'un dossier en mairie.
- ✎ La pose d'enseigne est également soumise à une autorisation administrative spécifique.

La **façade commerciale** doit prendre en compte les différentes échelles de la ville :

→ **Le quartier** : Pour préserver l'ambiance des lieux, les commerces ont avantagé à respecter l'image générale du quartier et à préserver sa continuité bâtie.

A éviter



Recommandé



→ **La rue** : Le caractère de la rue se définit par des rythmes verticaux (suivant la largeur des parcelles) et horizontaux (hauteurs d'étages). L'aménagement de la vitrine doit s'y intégrer et ne pas rompre l'équilibre général. Un commerce occupant plusieurs immeubles mitoyens doit ainsi marquer la séparation du parcellaire.



→ **L'immeuble** : En sachant tirer parti des matériaux, des rythmes et des modénatures*, la devanture du commerce profite de l'architecture de l'immeuble et s'y inscrit d'elle-même.

A éviter



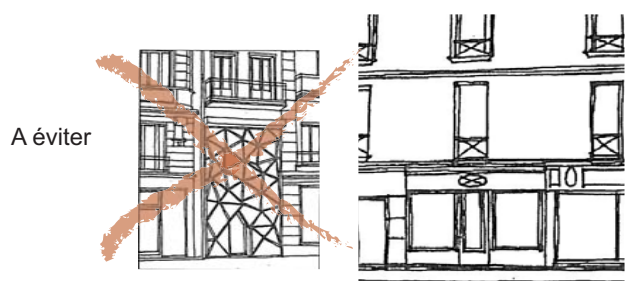
Recommandé



Les commerces et activités

La **devanture** est aménagée sous le bandeau séparant le rez-de-chaussée de l'étage. Elle ne doit pas dépasser les appuis de fenêtres du premier étage. Sa composition équilibre les parties vitrées et les parties maçonnées.

On évitera la prolifération de matériaux, les placages de matières plastiques fragiles, les pastiches (fausses pierres, faux bois...). **L'attractivité de la devanture n'est pas fonction de sa singularité, mais de sa qualité.**



Recommandé :
rythme de la façade respecté, bandeau pour enseigne aligné et proportionné avec les immeubles voisins, partie en soubassement (en contact direct avec la voirie) pleine pour un meilleur entretien...

Les **enseignes** en bandeau doivent être proportionnées à la taille de la vitrine et ne pas empiéter sur le premier étage. Les enseignes en potence sont limitées au nécessaire et disposées entre le linteau de la vitrine et le plancher du premier étage. Le nombre de couleurs utilisées se limitera à deux.



Recommandé

Conseil :

Les façades commerciales sont également visées par l'article 11 du règlement du PLU, qui fixe les règles concernant l'aspect extérieur des constructions dans la commune.

Les **accessoires, stores, bannes, marquises et auvents** s'harmonisent avec la devanture.

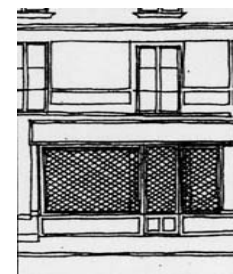
A éviter



Recommandé

Les **rideaux métalliques** pleins sont à éviter, on leur préférera des grilles ajourées. La grille et le caisson intégré préservent l'animation de la rue lorsqu'ils sont placés derrière la vitrine.

A éviter



Recommandé

La qualité de l'**éclairage** ne dépend pas de sa puissance, mais de son aptitude à mettre en valeur vitrines et produits uniquement.

A éviter



Recommandé

Les activités non commerciales situées en rez-de-chaussée (bureaux, services, artisanat...) traiteront leur façade **sous forme de vitrine**, afin de préserver l'animation de la rue.



Lexique

Attique : Etage supérieur d'un édifice, construit en retrait, en général de façon plus légère.

Bardage : Revêtement d'un mur extérieur fait de bardeaux ou de tout autre matériau de couverture.

C.A.U.E. : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement. Organisme départemental d'information, de conseil, de sensibilisation et de formation sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

Comble : Superstructure d'un bâtiment qui comprend sa charpente et sa couverture.

Couverture : Ensemble des ouvrages et matériaux de revêtement qui assurent le "couvert" d'un édifice et qui le protègent des eaux.

Ebrasement : Evasement des tableaux intérieurs d'une ouverture à partir des montants latéraux du bâti dormant.

Ferronneries : Ouvrages issus du travail du fer et d'autres métaux. Ils comprennent les grilles, ferrures, balustres, rampes, etc.

Lambrequin : Bandeau d'ornement en bois ou en tôle ajourée que l'on disposait devant les chéneaux et marquises pour les masquer à la vue.

Linteau : Élément qui ferme le haut d'une baie et soutient la maçonnerie située au-dessus de l'ouverture, reportant sa charge vers les poteaux.

Lucarne : Ouverture ménagée dans un pan de toiture pour donner du jour et de l'air aux locaux sous comble.

Menuiseries : Ensemble des ouvrages du travail du bois : croisées, portes, fenêtres, etc.

Modénature : Proportions et dispositions de l'ensemble des vides et des pleins, ainsi que des moulures et membres d'architecture qui caractérisent une façade. L'étude des modénatures permet de différencier les styles et souvent de dater la construction des bâtiments.

Moulure : Ornement profilé de forme allongée et régulière combinant des profils creux et/ou saillants pour encadrer, souligner, partager...

Oriel ou Bow-window : Ouvrage vitré en saillie sur un ou plusieurs niveaux d'une façade.

Ravalement : Opérations de finition des maçonneries en pierre de taille ou opérations de remise à neuf d'une façade de pierre. Par extension, application sur une maçonnerie d'un enduit, d'un crépi ou d'une peinture.

Rejointement : regarnissage au mortier des joints d'une maçonnerie de pierre ou de moellon, ou d'un carrelage, après qu'on les a approfondis et nettoyés.

Solin : Ouvrage longiforme de garnissage ou de calfeutrement, en mortier ou en plâtre.